



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUILLET 2014

Date de la convocation : 09/07/2014	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 12

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, THILE Gilbert, VOINÇON Karine, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, THIL Cathy.

ABSENTS EXCUSES :

CARDET Valérie ; KOELICH Marie ; PIVETTA Giani ; TRONET Vincent ; VACCARO Jean-Marc.

ABSENTS NON EXCUSES :

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth ; LALMAND Laurence

PROCURATION :

CARDET Valérie à THIL Cathy
KOELICH Marie à LORENTZ Maurice
TRONET Vincent à SIEDLEWSKI Marc
VACCARO Jean-Marc à FERRARESE Marc

M. FERRARESE a informé le Conseil Municipal en début de séance qu'il ne prendrait part à aucun vote de ce conseil municipal.

69-2014. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2014

Le Conseil Municipal, approuve, avec 14 voix pour, le compte rendu de la séance du 27 mai 2014.

70-2014. OBJET : Subvention à la Mission Locale du Nord Mosellan

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de la Mission Locale du Nord Mosellan.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Donne son accord pour le versement d'une subvention de 807 € à la Mission Locale du Nord Mosellan.
La dépense sera imputée à l'article 6574.

71-2014. OBJET : Subvention à l'association les Amis de Palmarin

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'association les Amis de Palmarin, association de Veymerange œuvrant en faveur de la scolarisation d'enfants sénégalais, qui a un projet en partenariat avec le collège et l'école de Volmerange. Une subvention avait été votée par le Conseil Municipal du 25 avril 2010 au nom du collège Jean-Marie Pelt, la demande reçue en mairie émanant d'une professeure du collège. Elle doit en fait être versée directement à l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, donne son accord pour le versement d'une subvention de 50 € à l'association les Amis de Palmarin.
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2014.

72-2014. OBJET : Subvention à l'AFEP.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'association AFEP de Thionville. Un écrivain public de cette association tient une permanence en mairie les mercredis matin de 9h à 11h depuis le 9 juillet 2014. La mairie met à sa disposition un bureau ainsi qu'un ordinateur.
Il est proposé de verser une subvention de 600 € à l'AFEP.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Donne son accord pour le versement d'une subvention de 600 € à l'AFEP de Thionville.
La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2014.

73-2014. OBJET : Désignation de membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a demandé à chaque commune de désigner des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Celle-ci est composée de 11 membres (le Président de la C.C.CE. ou un vice-président délégué, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants). Elle participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et donnera un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
La Commune doit proposer le nom de trois contribuables, dont une personne domiciliée hors périmètre communautaire. Il est proposé de désigner les personnes suivantes : Giani Pivetta, Fabrice Tarento et Pierre Chollot.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Désigne Giani Pivetta, Fabrice, Tarento et Pierre Chollot pour participer à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

74-2014. OBJET : Désignation de membres pour la Commission Communale Consultative de la Chasse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de désigner deux conseillers municipaux en qualité de membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse. Celle-ci sera amenée à se prononcer dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour 2015-2024.
Il est proposé de désigner M. Serge RECH et M. Gilbert THILE.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Désigne M. Serge RECH et M. Gilbert THILE en qualité de membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

75-2014. OBJET : Convention avec Véolia pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable

Monsieur le 1^{er} Adjoint en charge des Finances et de l'Eau expose à l'assemblée que la précédente convention avec Véolia étant arrivée à échéance, il s'agit de la renouveler pour une durée de deux ans (jusqu'au 30 juin 2016). Cette convention fixe les conditions d'intervention pour Véolia pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable de la Commune. Il s'agit notamment contrôle et de l'entretien des ouvrages de production, de pompage et de désinfection, du contrôle de la qualité de l'eau, du nettoyage du réservoir, des vérifications technique du réseau, de réparations courantes et travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Autorise Monsieur le Maire à signer avec Véolia la convention pour l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016.

76-2014. OBJET : Convention d'occupation du domaine public avec la Caisse d'Epargne pour l'installation d'un Guichet Automatique de Banque (GAB)

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Conseil Municipal du 31 mars 2010 avait autorisé l'occupation du domaine public communal sur la place de la mairie par la Caisse d'Epargne avec l'installation d'un Guichet Automatique de Banque (GAB). Une convention a été faite avec la Caisse d'Epargne pour fixer les modalités de cette occupation. Il est prévu une redevance annuelle de 730 €, qui sera indexée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-joint avec la Caisse d'Epargne pour l'installation d'un Guichet Automatique de Banque (GAB) place de la Mairie.

77-2014. OBJET : Approbation du programme de travaux sylvicoles pour 2014

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2014. Différents travaux sont prévus dans les parcelles 46, 47, 48, 49 et 36 pour un montant de 6 007,36 € HT (6 608,09 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Approuve le programme des travaux sylvicoles pour 2014 pour un montant de 6 007,36 € HT.

78-2014. OBJET : Rétrocession de la voirie du Clos du Bois

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté à un prochain Conseil Municipal, dans l'attente d'éléments complémentaires.

79-2014. OBJET : Avenant n°1 à la convention avec le Département et la C.C.C.E. relative à l'aménagement de la RD n°58 entre la rue de la Mine et la Frontière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal du 5 décembre 2013 avait donné son accord à la signature d'une convention avec le Département et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour les travaux d'aménagement de la route départementale n°58 entre la rue de la Mine et la frontière. Cette convention avait pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de ces travaux, qui concernent l'aménagement de la voirie et des trottoirs ainsi que la sécurisation.

Il est demandé à la Commune de signer un avenant à cette convention, car les travaux ayant pris du retard, les travaux de mise en œuvre de la nouvelle couche de roulement sont reportés à 2015 et la C.C.C.E. a sollicité une modification des dispositions financières prévue dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Moselle et la C.C.C.E. l'avenant n°1 à la convention relative aux travaux d'aménagement de la route départementale n°58 entre la rue de la Mine et la frontière à Volmerange-Les-Mines.

80-2014. OBJET : Fixation de tarifs d'intervention pour le service technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de fixer des tarifs d'intervention pour le service technique communal. Il est proposé de fixer les tarifs suivants :
- 1 heure de main d'œuvre : 60 € HT. Toute heure commencée sera intégralement due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Fixe les tarifs d'intervention du service technique communal à 60 € HT pour une heure d'intervention. Toute heure commencée sera intégralement due.

81-2014. OBJET : Réfection de sols et réaménagement de la cuisine à l'école primaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu de refaire le sol de 3 salles de l'école primaire (une salle de classe, la salle informatique et la cuisine), ainsi que de réaménager la cuisine des instituteurs pour un pour un montant de 14 571,06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Approuve les travaux de de réfection des sols et de réaménagement de la cuisine à l'école primaire pour un montant de 14 571,06 € TTC
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis y afférent

82-2014. OBJET : Installation de clôtures

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de refaire la clôture de la cour de l'école côté Est, ainsi que la clôture du parc derrière la mairie. Le coût de ces travaux est de 7 345,83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Approuve les travaux de pose de clôture dans la cour de l'école et au parc derrière la mairie pour un montant de 7345,83 € TTC
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis y afférent
Approuve un virement de crédits de l'article 2135 (installations générales, aménagement des constructions) à l'article 2128 (autres agencements et aménagements de terrains) d'un montant de 7500 €.

83-2014. OBJET : Remise en conformité des aires de jeux et achat de nouveaux jeux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des jeux pour enfants doivent être remis en conformité. Certains jeux non conformes ont déjà été enlevés et seront remplacés par d'autres. Dans le parc de la mairie, il est prévu d'installer un nouveau jeu et de poser un sol moulé sous le toboggan. L'ajout d'un nouveau jeu est également prévu dans le parc de Molvange et dans celui de la Mine, où le toboggan sera sécurisé. Un sol moulé sera posé sous le jeu d'escalade dans la cour de l'école élémentaire, à la place du sable.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total de 48 872,60 € HT (60 602,02 € TTC) esté suivant

Subvention Ministère de l'Intérieur	20 %	9 774,50 € HT
Fonds propres	80 %	39 098,10€ HT
Montant Total du projet	100%	48 872,60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Approuve les travaux de remise en conformité et d'installation de jeux pour enfants ci-dessus ainsi que le plan prévisionnel de financement
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour cette opération
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

84-2014. OBJET : Quote-part financière de la Commune au SMITU

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant de la participation financière de la Commune au SMITU pour 2014, qui est de 26 397,10 €, comme en 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour,
Donne son accord pour le maintien de la fiscalisation directe de la quote-part financière de la Commune au SMITU qui s'élève en 2014 à 26 397,10 €.

85-2014. OBJET : Informations

-Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une invitation à visiter la centrale de Cattenom.
-A l'occasion des championnats de monde de tir qui se sont déroulés à Volmerange, M. DalleFratte, président de la ligue de Lorraine de Tir a proposé au Conseil Municipal de participer à une séance de tir au stand de tir un samedi matin.

86-2014. OBJET : Divers

Subvention à Handi Sport

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de Handi Sport Comité Départemental de la Moselle.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,
Donne son accord pour le versement d'une subvention de 50 € à l'association Handi Sport Comité Départemental de la Moselle.
La dépense sera imputée à l'article 6574.

87-2014. OBJET : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Volmerange-Les-Mines rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Volmerange-Les-Mines estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Volmerange-Les-Mines, avec 14 voix pour, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

La séance est levée à 21h05.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie
Procuration à Thil Cathy
VOINCON Karine

THILE Gilbert

PIVETTA Giani

BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie
Procuration à Lorentz Maurice
SIEDLEWSKI Marc

LALMAND Laurence

SZUREK Michel

THIL Cathy

TRONET Vincent

Procuration à Siedlewski Marc

VACCARO Jean-Marc
Procuration à Ferrarese Marc